

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

17 AVRIL 1961

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

4^e ANNÉE N° 27

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Questions écrites avec réponses

N° 2 de M. Carcaterra à la Commission de la C.E.E.

Objet: Accord bilatéral sur les transports de marchandises par route entre l'Italie et la France

605/61

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Avis

Avis d'appel d'offres n° 92 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 607/61

Avis d'appel d'offres n° 93 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 609/61

Avis d'appel d'offres n° 94 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 610/61

Avis d'appel d'offres n° 95 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 611/61

Avis d'appel d'offres n° 96 lancé par la république du Mali pour un projet financé par la Communauté économique européenne — Fonds européen de développement 613/61

VIENT DE PARAÎTRE:

**RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS AGRICOLES NON GOUVERNEMENTALES
GROUPEES DANS LE CADRE DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE
EUROPÉENNE**

- 2^e édition -

Depuis la publication de la première édition du «Répertoire des organisations agricoles non gouvernementales groupées dans le cadre de la Communauté économique européenne», le nombre des organisations qui était de quarante en mai 1959 a atteint plus de quatre-vingt à la fin de l'année 1960.

Le présent répertoire fournit les données concernant toutes les organisations professionnelles à six des secteurs suivants: producteurs agricoles, industries de transformation de produits agricoles et alimentaires, commerce agricole et alimentaire, coopératives agricoles, travailleurs agricoles et travailleurs de l'industrie alimentaire, consommateurs. En outre, des renseignements concernant les organisations nationales membres des groupements européens ont été ajoutés dans ce répertoire.

Cet ouvrage (format 17,5 × 25 cm) est rédigé dans les quatre langues de la Communauté. Présenté sous forme de classeur amovible, il sera mis à jour périodiquement.

Le prix est fixé à NF 15,— (frb. 150,—) et comprend l'envoi des mises à jour ultérieures.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

QUESTIONS ÉCRITES AVEC RÉPONSES

QUESTION ÉCRITE N° 2 ⁽¹⁾

de M. Carcaterra

à la Commission de la Communauté économique européenne

(9 mars 1961)

Objet: Accord bilatéral sur les transports de marchandises par route entre l'Italie et la France

La Commission a-t-elle connaissance qu'au cours des négociations entre l'Italie et la France en vue de la conclusion d'un accord bilatéral réglant le transport de marchandises par route entre les deux pays, les autorités françaises ont proposé d'accorder pour les transports en transit aussi bien que pour ceux à destination, un nombre d'autorisations tellement restreint qu'il ne permet pas au transport routier italien de satisfaire aux exigences, pourtant réduites, de son propre trafic.

Le nombre maximum des autorisations que les autorités françaises seraient disposées à concéder pour chaque genre de transport est en effet fort inférieur au nombre réel des transports à destination de la France, effectués au cours des années écoulées et en particulier de l'année 1960, ou qui traversaient ce pays en transit, à destination de la Belgique, des Pays-Bas, du Luxembourg, etc.

L'intransigeance avec laquelle on insiste du côté français pour imposer un contingent restreint d'autorisations, également et surtout pour les transports effectués uniquement en

transit, contingent qui ne permettrait pas aux transports italiens par route de maintenir les relations routières avec les pays qui ne peuvent être atteints qu'en traversant le territoire français, y compris la Belgique — avec laquelle il existe également un accord fondé sur le contingentement des autorisations — est contraire aux principes de libération dont s'inspire le traité de Rome.

Il y a également lieu de souligner qu'avec les autres pays limitrophes, qu'ils fassent ou non partie de la Communauté économique européenne, le gouvernement français a conclu des accords basés sur des critères infiniment plus larges et plus libéraux que ceux qu'il voudrait fixer aujourd'hui avec l'Italie et qui sont de toute évidence inspirés par une politique de coordination qui ne tient pas compte des exigences réelles des transports routiers, des usages et de l'économie propres aux autres pays qui, comme l'Italie, sont obligés par leur position géographique, de faire passer leurs transports par la France.

Par conséquent, la Commission n'estime-t-elle pas devoir intervenir afin que les accords entre les deux pays soient désormais inspirés par les principes qui sont un préalable à l'existence de la Communauté économique européenne?

⁽¹⁾ Nouvelle numération à partir du début de l'année parlementaire 1961-1962 (7 mars 1961).

Réponse*(7 avril 1961)*

La Commission est informée que la France et l'Italie négocient actuellement la conclusion d'un nouvel accord portant réglementation des transports internationaux par route entre les deux pays. Elle sait également que des difficultés ont surgi au cours des négociations. Selon les informations parvenues à la Commission, la dernière réunion a eu lieu vers la mi-mars 1961.

La Commission attend une communication officielle des gouvernements intéressés sur les résultats de ces négociations.

Dès qu'elle sera en possession de ces renseignements, elle examinera la question de savoir si elle doit intervenir au regard des articles 5, al. 2, et 76 du traité de Rome.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

AVIS

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 92

**lancé par la république du Mali pour un projet financé par la
Communauté économique européenne — Fonds européen de
développement**

Appel d'offres: n° 1/EF

Convention: 53/F/SN/S

Projet: 11.21.307

Objet:

Fourniture de matériel, mobilier et ménager destiné à l'équipement de deux immeubles situés à Diré et à Mopti (république du Mali).

La fourniture porte, pour chacun des deux immeubles:

- 1) *Sur l'ameublement:* — d'une salle à manger,
— de deux chambres à coucher,
— d'un salon,
— d'un bureau.
- 2) *Sur le matériel ménager suivant:* — 1 réchaud à gaz,
— 1 réfrigérateur.

Lieu de livraison:

Mopti et Diré (Mali).

Délai de livraison:

4 mois pour le matériel livré à Diré,

9 mois pour le matériel livré à Mopti.

Estimation:

1.560.000 francs C.F.A. (matériel rendu à Diré et Mopti), équivalant à environ 6.300 US dollars.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres

rédigées en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Ministre de l'économie rurale et du plan de la république du Mali, à Bamako (Mali), avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 17 juin 1961 à 10 heures, heure locale, dans les bureaux de la Chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier de l'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole, Fonds territorial d'action économique, à Bamako (Mali), au prix de 1.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser par virement ou versement au compte Crédit lyonnais Bamako n° 100.415 «C.C.C.A. — F.T.A.E. — Modernisation agricole».

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au service des eaux et forêts de la république du Mali, à Bamako (Mali);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

Direction des eaux et forêts, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 93

**lancé par la république du Mali pour un projet financé par la
Communauté économique européenne — Fonds européen de
développement**

Appel d'offres: n° 2/EF**Convention:** 53/F/SN/S**Projet:** 11.21.307**Objet:**

Fourniture de 3 véhicules automobiles tous terrains ⁽¹⁾.

Lieu de livraison:

Bamako (Mali).

Délai de livraison:

3 mois.

Estimation:

3.000.000 de francs C.F.A. (véhicules rendus à Bamako), équivalant à environ 12.100 US dollars.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres

rédigées en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Ministre de l'économie rurale et du plan de la république du Mali, à Bamako (Mali), avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 17 juin 1961 à 10 heures, heure locale, dans les bureaux de la Chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier de l'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole, Fonds territorial d'action économique, à Bamako (Mali), au prix de 1.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser par virement ou versement au compte Crédit lyonnais Bamako n° 100.415 «C.C.C.A. — F.T.A.E. — Modernisation agricole».

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au service des eaux et forêts de la république du Mali, à Bamako (Mali);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;

⁽¹⁾ *Caractéristiques techniques:* Moteur à essence, boîte de vitesse permettant la circulation de 3 à 90 km/h, quatre roues motrices, carrosserie type pick-up avec surface de chargement arrière supérieure à 1 m², charge utile: supérieure à 650 kg et inférieure à 1.000 kg; une roue de secours et outillage.

3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

Direction des eaux et forêts, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 94

**lancé par la république du Mali pour un projet financé par la
Communauté économique européenne — Fonds européen de
développement**

Appel d'offres: n° 3/EF

Convention: 53/F/SN/S

Projet: 11.21.307

Objet:

Fourniture d'une embarcation fluviale habitable ⁽¹⁾.

Lieu de livraison:

Mopti (Mali).

Délai de livraison:

4 mois.

Estimation:

2.500.000 francs C.F.A. (rendue à Mopti), équivalant à environ 10.000 US dollars.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

(1) Caractéristiques techniques:

- une cabine à 2 couchettes servant également de salle à manger et de bureau;
- un compartiment cuisine avec fourneau à gaz et réfrigérateur à pétrole;
- un compartiment toilette avec douche, lavabo, WC;
- une partie arrière bachée formant poste d'équipage (2—3 personnes);
- coque de construction métallique;
- propulsion par moteur Diesel de 35 CV environ;
- hélice travaillant sous voûte;
- tirant d'eau maximum en ordre de marche: 40 centimètres.

Les offres

rédigées en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Ministre de l'économie rurale et du plan de la république du Mali, à Bamako (Mali), avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 17 juin 1961 à 10 heures, heure locale, dans les bureaux de la Chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier de l'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole, Fonds territorial d'action économique, à Bamako (Mali), au prix de 1.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser par virement ou versement au compte Crédit lyonnais Bamako n° 100.415 «C.C.C.A. — F.T.A.E. — Modernisation agricole».

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au service des eaux et forêts de la république du Mali, à Bamako (Mali);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

Direction des eaux et forêts, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 95

**lancé par la république du Mali pour un projet financé par la
Communauté économique européenne — Fonds européen de
développement**

Appel d'offres: n° 4/EF

Convention: 53/F/SN/S

Projet: 11.21.307

Objet:

Fourniture d'une embarcation fluviale ⁽¹⁾.

(1) Caractéristiques techniques:

- Longueur 8 à 11 mètres;
- Largeur 1,80 à 2 mètres;
- Tirant d'eau maximum en ordre de marche: 30 centimètres;
- Emplacements passagers recouvert par une tente;
- Hélice et gouvernail relevable;
- Propulsion par moteur à essence intérieur d'environ 25 CV.

Lieu de livraison:

Mopti (Mali).

Délai de livraison:

4 mois.

Estimation:

1.200.000 francs C.F.A. (rendue à Mopti), équivalant à environ 4.800 US dollars.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres

rédigées en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Ministre de l'économie rurale et du plan de la république du Mali, à Bamako (Mali), avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 17 juin 1961 à 10 heures, heure locale, dans les bureaux de la Chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier de l'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole, Fonds territorial d'action économique, à Bamako (Mali), au prix de 1.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser par virement ou versement au compte Crédit lyonnais Bamako n° 100.415 «C.C.C.A. — F.T.A.E. — Modernisation agricole».

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au service des eaux et forêts de la république du Mali, à Bamako (Mali);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

Direction des eaux et forêts, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° 96

**lancé par la république du Mali pour un projet financé par la
Communauté économique européenne — Fonds européen de
développement**

Appel d'offres: n° 5/EF**Convention: 53/F/SN/S****Projet: 11.21.307****Objet:**

Fourniture du matériel scientifique ci-après, destiné à l'équipement du laboratoire d'hydrobiologie de Mopti (république du Mali):

- 1 stéréo-microscope (6× à 40×),
- 1 appareil à analyse colorimétrique pour P.h.,
- 1 microscope (binoculaire, revolver à 4 objectifs),
- 1 appareil de pêche électrique (alimentation par groupe électrogène portatif à essence),
- 1 balance monoplateau (charge constante: 200 grammes; sensibilité: 0,1 mg).

Lieu de livraison:

Bamako (Mali).

Délai de livraison:

3 mois.

Estimation:

1.000.000 de francs C.F.A. (fourniture globale rendue à Bamako), équivalent à environ 4.000 US dollars.

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires éventuels que les paiements de cette fourniture peuvent être effectués directement dans la monnaie du pays du siège du bénéficiaire du marché.

Les offres

rédigées en langue française doivent parvenir par pli recommandé adressé à M. le Ministre de l'économie rurale et du plan de la république du Mali, à Bamako (Mali), avant la date fixée pour leur ouverture qui aura lieu le 17 juin 1961 à 10 heures, heure locale, dans les bureaux de la Chambre de commerce de Bamako (Mali).

Le dossier de l'appel d'offres

rédigé en langue française peut être obtenu par demande adressée à la Caisse centrale de crédit agricole, Fonds territorial d'action économique, à Bamako (Mali), au prix de 1.000 francs C.F.A.

Cette somme est à verser par virement ou versement au compte Crédit lyonnais Bamako n° 100.415 «C.C.C.A. — F.T.A.E. — Modernisation agricole».

L'envoi du dossier sera effectué franco de port, par avion, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres:

1. Au service des eaux et forêts de la république du Mali, à Bamako (Mali);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes à:
Bonn, Zitelmannstraße 11,
La Haye, Mauritskade 39,
Luxembourg, 18, rue Aldringer,
Paris XVI^e, 61-63, rue des Belles-Feuilles,
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires:

Direction des eaux et forêts, à Bamako (Mali).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

L'OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

publie mensuellement:

Bulletin Général de Statistiques

Production industrielle et agricole

- Indices de production des secteurs industriels
- Production des principaux produits industriels
- Production agricole

Commerce intérieur et transports

- Indices du chiffre d'affaires du commerce de détail
- Trafic ferroviaire et fluvial

Emploi, chômage, salaires

- Indice des effectifs et des heures-ouvriers dans l'industrie
- Durée du travail dans l'industrie
- Chômage et offres d'emplois
- Salaires horaires bruts dans l'industrie

Prix

- Indices de prix à la consommation par catégories de dépenses
- Indices de prix de gros par catégories de produits

Commerce extérieur

- Commerce global de la C.E.E. par zones d'échanges
- Indices de volume et de valeur moyenne

Finances publiques monnaie et crédit

- Recettes fiscales de l'État
- Disponibilités monétaires, crédits, dépôts
- Taux de l'argent et taux d'escompte
- Indices du cours des actions

Notes statistiques: Partie variable traitant un ou plusieurs sujets d'actualité

La plupart des séries, fournies pour les pays de la C.E.E. et leur ensemble, sont également publiées pour le Royaume-Uni, les États-Unis et l'U.R.S.S.

Environ 70 pages de tableaux par numéro

Statistique mensuelle du Commerce Extérieur

Commerce des pays de la C.E.E.

Sept tableaux mensuels dégagent les aspects les plus importants des échanges commerciaux de la C.E.E.:

- situation par rapport au commerce mondial
- répartition générale par zones d'échanges et par classes de produits
- évolution globale du volume et des prix
- évolution par zones d'échanges et balances commerciales
- commerce par pays d'origine et de destination
- évolution par classes de produits
- commerce pour une sélection de produits sensibles aux variations conjoncturelles

Commerce des associés d'outre-mer de la C.E.E.

- Évolution comparée des échanges outre-mer-C.E.E. et outre-mer-monde
- Commerce par pays d'origine et de destination
- Évolution des échanges de produits

Commerce des pays tiers

- Évolution comparée des échanges pays-tiers-C.E.E. et pays-tiers-monde
- Commerce avec les pays de la C.E.E. et leurs concurrents

Tableaux trimestriels

Cette partie présentera par alternance des tableaux tels que:

- origine et destination du commerce C.E.E. par classes de produits, par secteurs de production, type d'utilisation dans l'économie, degré d'élaboration, etc.
- indices de volume et de valeur moyenne par zones géographiques et par classes de produits

Ces tableaux condensent les informations très détaillées de la série trimestrielle «Commerce extérieur — Tableaux analytiques»

Environ 100 pages de tableaux par numéro

Les deux Bulletins rassemblent dans les plus courts délais un large choix de données statistiques essentielles, illustrées de graphiques. Ils sont particulièrement adaptés à l'observation à court terme de l'évolution économique générale et de l'évolution du commerce extérieur des

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES C.E.C.A. — C.E.E. — EURATOM

Prix des abonnements pour l'année 1961

Un bulletin (11 numéros)	49 NF (500 FB)
Les deux bulletins (2 fois 11 numéros)	79 NF (800 FB)
Prix de vente au numéro	5 NF (50 FB)

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.

VIENT DE PARAÎTRE

TARIF DOUANIER DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Il est rappelé que le tarif douanier constitue un tableau complet des droits de douane fixés à l'égard des pays tiers ou non associés, dans le cadre des trois Communautés européennes. Il comprend sous une forme coordonnée dans l'ordre des positions de la nomenclature de Bruxelles:

a) Le tarif douanier commun de la Communauté économique européenne, tel qu'il résulte des décisions du Conseil en date des 13 février, 20 juillet et 19 décembre 1960 et de l'accord intervenu entre les représentants des États membres le 2 mars 1960;

b) Le tarif douanier commun de la Communauté européenne de l'énergie atomique, qui a fait l'objet des accords du 22 décembre 1958 entre les États membres de cette Communauté;

c) Le tarif douanier harmonisé applicable aux produits relevant de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Cet ouvrage, comportant 300 pages, est en vente dans les bureaux de vente indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes* aux prix de 300,— francs belges (NF 30,—).